

L'ÉNONCÉ DE PROGRAMME
DOCUMENT-CADRE POUR LA RECONFIGURATION D'UN PROGRAMME EXISTANT

1. Identification du programme

- 1.1 Faculté :** Faculté des arts et des sciences sociales
- 1.2 Unité(s) responsable(s) du programme :** Département de traduction et des langues
- 1.3 Titre du programme :** Baccalauréat en traduction (programme accéléré)
- 1.4 Diplôme accordé :** B. Trad.
- 1.5 Date d'entrée en vigueur :** 1^{er} juillet 2010

2. Description générale du programme reconfiguré

Cette partie de l'Énoncé de programme inclut : une brève description des objectifs du programme, des stratégies pédagogiques mises en œuvre et des résultats attendus pour les étudiantes et étudiants.

2.1 Description des objectifs du programme (par ex. : *Ce programme vise à, etc.*). Cette partie comprend aussi une explication des débouchés.

Le programme vise à former des traductrices et des traducteurs généralistes, assez souples pour s'adapter aux domaines de spécialisation à l'intérieur desquels elles ou ils seront appelés à travailler. Les étudiantes et étudiants sont ainsi initiés aux grands domaines de la traduction professionnelle (traduction administrative, commerciale, économique, technique et juridique) ainsi qu'à la profession connexe de terminologue. Cette formation exige que l'étudiante ou l'étudiant acquière non seulement des connaissances linguistiques adéquates, mais avant tout l'esprit analytique et le jugement professionnel qui sont indispensables à la traductrice et au traducteur. Le programme est conçu principalement à l'intention de francophones dont la spécialité sera la traduction de l'anglais au français.

Quant aux débouchés, la formation en traduction mène non seulement à la traduction proprement dite, mais également aux professions connexes de réviseuse ou réviseur, de correctrice ou correcteur d'épreuves, de rédactrice ou rédacteur, de terminologue et d'interprète (moyennant des études supérieures dans le domaine de l'interprétation), entre autres. Les principaux employeurs sont les organismes publics (Bureau de la traduction du Canada, Bureau de traduction du Nouveau-Brunswick, p. ex.), les entreprises privées et les cabinets de traduction.

À la différence des programmes régulier et coopératif, le programme accéléré, d'une durée de deux ans, est destiné aux titulaires d'un diplôme de 1^{er} cycle et s'adresse à une clientèle variée. Les étudiantes

et étudiants en langue et littérature y trouvent un débouché intéressant, mais celles et ceux qui ont un profil dans d'autres spécialités telles que l'administration ou les sciences s'adaptent très bien à une formation en traduction à condition d'avoir une bonne connaissance de l'anglais et du français. Le programme est également ouvert à celles et ceux qui sont sur le marché du travail et qui, ayant déjà acquis une certaine expérience pratique de la traduction ou dans un domaine connexe, désirent hausser leurs connaissances au niveau professionnel.

2.2 Description des stratégies pédagogiques pour atteindre les objectifs (cours magistraux, stages, séminaires, etc.).

La formation en traduction fait appel à une gamme de stratégies d'enseignement qui varient selon la nature des cours et les objectifs visés. Dans les cours pratiques de traduction, par exemple, les cours peuvent prendre la forme d'ateliers, alors que les cours plus théoriques, parfois donnés sous forme de séminaire, peuvent comprendre des présentations magistrales, des exposés oraux, des discussions, etc. Le cours sur les outils informatiques, quant à lui, se déroule de façon interactive, en laboratoire.

Quant aux activités d'apprentissage, elles comprennent, selon les cours, la lecture et l'analyse de textes, la dissertation, le compte rendu et les divers travaux pratiques (travaux de longue haleine, fichiers terminologiques, travaux hebdomadaires, etc.). S'ajoutent à cela les stages facultatifs, qui s'offrent de deux manières : en milieu de travail pendant une durée minimale et en partenariat pendant un semestre. Enfin, les étudiantes et étudiants ont la possibilité d'effectuer, en terminale, un travail dirigé dans le domaine de la traduction, de la traductologie ou de la terminologie.

2.3 Résultats attendus pour les étudiantes et étudiants. Ces résultats sont généralement définis en fonction des connaissances et des compétences acquises par les diplômées et diplômés (p. ex. : *À la fin du programme, les diplômées et diplômés seront en mesure de etc.*).

À la fin du programme, les diplômées et diplômés sont en mesure de s'acquitter des tâches généralement affectées aux traductrices et aux traducteurs en milieu professionnel : la traduction vers le français de textes divers en exploitant les outils technologiques couramment utilisés; la recherche terminologique et notionnelle associée à la traduction; les tâches connexes à la production de traductions telles la correction d'épreuves, la révision, la rédaction et la consultation linguistique.

Pour les étudiantes et étudiants qui le souhaitent, le programme mène également aux études supérieures en traduction ou en traductologie dans

toutes les universités canadiennes qui offrent des programmes de 2^e et de 3^e cycles dans ces domaines.

3. **La formation fondamentale**

Cette partie de l'Énoncé de programme constitue la justification de la formation fondamentale reconfigurée et inclut : les limites de la formation fondamentale dans le cadre de la discipline ou du champ d'études, les liens entre la discipline principale et les disciplines connexes et les cours exigés.

3.1 **Limites de la formation fondamentale dans le cadre de la discipline ou du champ d'études en lien avec les objectifs de la formation fondamentale et les stratégies utilisées pour les atteindre.**

La formation fondamentale dans la discipline principale – qui prévoit 17 cours obligatoires (51 crédits) et **2 cours à option (6 crédits)** à choisir parmi tous les cours à option – s'articule autour de trois axes : le transfert linguistique, les connaissances générales sur la traduction et l'approfondissement des connaissances linguistiques. Les étudiantes et étudiants choisissent **les 2 cours à option** dans l'un ou l'autre des deux premiers axes nommés ci-dessus.

Axe 1

L'axe principal est constitué de cours de transfert linguistique (de l'anglais au français). En tout, 8 cours obligatoires (24 crédits) sont rattachés à cet axe : TRAD2510 *Traduction générale I*, TRAD2520 *Traduction générale II*, TRAD3525 *Traduction administrative*, TRAD3560 *Traduction économique*, TRAD4525 *Traduction technique*, TRAD4570 *Traduction juridique*, TRAD4580 *Traduction commerciale* et TRAD4590 *Pratique de la révision*. Ces cours assurent à l'étudiante et à l'étudiant une formation en traduction dans les principaux domaines de la pratique professionnelle. En plus de ce noyau dur de 8 cours obligatoires (24 crédits) de traduction de l'anglais vers le français, 5 cours à option sont offerts sous forme de stages en milieu professionnel (TRAD4730 *Stage en partenariat* et TRAD4750 *Stage*) ou sous forme d'ateliers avancés en rédaction ou en traduction (TRAD3745 *Atelier de rédaction/traduction I*, TRAD4755 *Atelier de rédaction/traduction II*, TRAD4765 *Atelier de rédaction/traduction III*).

Axe 2

Le deuxième axe de la formation fondamentale en traduction est constitué de 4 cours obligatoires (12 crédits) où l'étudiante et l'étudiant acquiert non seulement les connaissances générales, historiques et théoriques sur la traduction, activité qui remonte à la nuit des temps (TRAD2130 *Initiation à la traduction* et TRAD4210 *Histoire et théories de la traduction*), mais aussi les compétences complémentaires nécessaires à la pratique

professionnelle, p. ex. la terminologie et la documentation (TRAD3120 *Documentation et terminologie*) et l'utilisation de la technologie (TRAD3130 *Technologies et traduction*). Cet axe est enrichi par 4 cours à option : TRAD3730 *Traduction littéraire*, TRAD3780 *Traduction et interculturalité*, TRAD4720 *Terminologie et lexicographie* et TRAD4780 *Travail dirigé*.

Axe 3

Enfin, le troisième axe de la formation fondamentale est constitué de cours dont les visées principales sont d'approfondir et de consolider les connaissances linguistiques des étudiantes et étudiants, la traduction exigeant des compétences supérieures en rédaction française ainsi qu'une connaissance approfondie de la langue de départ, l'anglais en l'occurrence. Un ensemble de 5 cours obligatoires (15 crédits) sont consacrés à cet objectif : TRAD2410 *Stylistique comparée I*, TRAD2420 *Interférences linguistiques*, TRAD2535 *Rédaction et traduction*, TRAD3410 *Stylistique comparée II* et TRAD3620 *Thème anglais* (ce dernier cours, qui a comme objectif pédagogique de traduire vers la langue seconde, ne peut être considéré comme un cours de transfert linguistique).

3.2 Apport des disciplines connexes à la formation fondamentale.

Le programme accéléré en traduction ne compte qu'un seul cours (3 crédits) d'une discipline connexe, à savoir la linguistique. Les étudiantes et étudiants doivent choisir un cours (3 crédits) parmi deux cours de linguistique française et un cours de linguistique anglaise : LING1810 *Introduction à l'étude du langage*, LING1811 *Éléments de linguistique* ou ANGL2300 *Introduction to Linguistics*. L'objectif du cours de linguistique est de permettre aux étudiantes et étudiants de procéder à une réflexion sur le fonctionnement interne de la langue et d'accéder à une perspective non normative du langage du fait que toute la formation en traduction est axée sur l'acquisition du français normatif.

3.3 Liste des cours exigés : sigle, titre, objectifs et description des cours; statut des cours (obligatoire ou à option). (Faire accompagner du formulaire approprié.)

Nous présentons, sous forme de tableau synoptique, la liste des cours de la formation fondamentale, c'est-à-dire les cours de la discipline principale et **le cours de la discipline connexe.**

**Tableau 1 –
Formation fondamentale du Baccalauréat en traduction (programme accéléré)**

Formation fondamentale	60 cr.
Discipline principale – cours obligatoires	51 cr.
Cours axés sur le transfert linguistique :	
TRAD2510 Traduction générale I	
TRAD2520 Traduction générale II	
TRAD3525 Traduction administrative	
TRAD3560 Traduction économique	
TRAD4525 Traduction technique	
TRAD4570 Traduction juridique	
TRAD4580 Traduction commerciale	
TRAD4590 Pratique de la révision	
Cours axés sur la traduction comme pratique et sur les connaissances et compétences complémentaires :	
TRAD2130 Initiation à la traduction	
TRAD3120 Documentation et terminologie	
TRAD3130 Technologies et traduction	
TRAD4210 Hist. et théories de la trad.	
Cours axés sur les connaissances linguistiques des deux langues :	
TRAD2410 Stylistique comparée I	
TRAD2420 Interférences linguistiques	
TRAD2535 Rédaction et traduction	
TRAD3410 Stylistique comparée II	
TRAD3620 Thème anglais	
Discipline principale – cours à option	6 cr.
Cours axés sur la rédaction ou le transfert linguistique :	
TRAD3745 Atelier de réd./trad. I	
TRAD4730 Stage en partenariat	
TRAD4750 Stage	
TRAD4755 Atelier de réd./trad. II	
TRAD4765 Atelier de réd./trad. III	
Cours axés sur la traduction comme pratique et sur les connaissances et compétences connexes :	
TRAD3730 Traduction littéraire	
TRAD3780 Traduction et interculturalité	
TRAD4720 Terminologie et lexicographie	
TRAD4780 Travail dirigé	
Discipline connexe – cours à option	3 cr.
Cours de linguistique	
LING1810, LING1811 <i>ou</i> ANGL2300	

4. La formation générale

Cette partie de l'Énoncé de programme constitue la justification des moyens utilisés pour répondre aux exigences de la formation générale. Les cours, activités ou contenus de cours qui permettent la réalisation de chaque objectif sont décrits. Les cas où les cours de la formation fondamentale répondent aux exigences de la formation générale sont clairement indiqués et expliqués.

Puisqu'il s'adresse expressément aux étudiantes et étudiants titulaires d'un premier diplôme de 1^{er} cycle, le programme accéléré ne comporte aucun objectif de formation générale. Autrement dit, le Département de traduction et des langues estime que les candidates et candidats au programme accéléré ont atteint les objectifs de formation générale dans le cadre de leur premier

baccalauréat, et cela indépendamment de la discipline ou de l'université dans laquelle elles ou ils ont mené leurs études. Le fait d'imposer des objectifs de formation générale aux étudiantes et étudiants inscrits à ce programme aurait pour effet de prolonger la durée des études, ce qui aurait sans doute des répercussions néfastes sur le recrutement.